

## ● Editorial

### Ouvrir le débat sur les alternatives : elles existent

*Financer les retraites durant les prochaines années, sans allonger la durée de cotisation, sans abaisser le niveau des pensions et sans hypothéquer l'avenir, c'est possible. Mieux : à condition de consacrer progressivement une part plus grande des gains de productivité aux salaires et aux retraites, et en réduisant celle qui va aux profits, il sera parfaitement possible à l'avenir de financer la réforme que propose la CGT, c'est-à-dire une réforme assurant le progrès social. A la lumière des travaux, non contestés, du Conseil d'orientation des retraites (COR), on distingue trois scénarios possibles. Un seul générerait une véritable catastrophe sociale : celui dans lequel s'inscrit le projet Fillon (scénario n° 1 dans notre démonstration). Les deux autres pourraient servir de bases de négociations, en vue de parvenir à un accord sur une réforme des retraites. On va le voir : la nature d'une réforme des retraites dépend entièrement de ce que l'on décidera en termes de partage des richesses entre salaires, retraites et... profits. L'heure est au lancement d'une grande consultation nationale. L'argumentation que nous présentons permet d'engager la discussion sur des bases concrètes et d'obtenir l'accord de tous pour peser ensemble, afin de gagner la suspension du vote sur le projet de loi et l'ouverture de négociations sérieuses sur le devenir de notre système de retraite par répartition.*

**Vlady Ferrier**  
Collaborateur de l'Ugict-CGT

## FINANCEMENT DES RETRAITES

### Arguments contre le projet Fillon

**J**ean-Pierre Raffarin et François Fillon, les signataires de leurs propositions (la CGC et la CFDT, le Medef) soutiennent :

- 1. Qu'il n'y aurait pas d'autre réforme possible que celle qu'ils proposent**, à savoir l'allongement de la durée de cotisation (c'est-à-dire le recul pour tous de l'âge ouvrant droit à la retraite à taux plein) et la baisse drastique du niveau des retraites au moment de la liquidation d'abord, tout au long de la période de retraite ensuite.
- 2. Qu'augmenter les cotisations prélevées sur les salaires conduirait tout droit à un conflit intergénérationnel sans précédent** remettant en cause les valeurs de solidarité au sein de la société et la cohésion même de celle-ci. Cette augmentation serait si lourde à terme, selon eux, qu'elle ferait baisser de manière drastique le pouvoir d'achat des actifs : ceux-ci ne l'accepteraient pas.
- 3. Quant à prélever, à l'avenir, sur les profits des entreprises pour financer des retraites, ce serait un non-sens.** La compétitivité de nos entreprises, la croissance économique, l'emploi se dégraderaient inéluctablement.

#### Des alternatives sont possibles

Si l'on cherche à vérifier la validité de ces affirmations à la lumière des nombreux travaux d'experts déjà publiés sur le sujet, et notamment ceux du premier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) datant de novembre 2001, on aboutit à des conclusions diamétralement opposées. C'est ce que nous allons démontrer.

#### Le contexte économique-démographique

Selon ce rapport, dont les conclusions ne sont contestées par personne :

#### 1. De par les évolutions démographiques passées et celles à venir, en 2050 :

- la population des 60 ans ou plus comprendrait environ 10 millions de personnes de plus qu'aujourd'hui (environ 22 millions contre environ 12 millions aujourd'hui) ;
- celle des 20-59 ans environ 3 millions de moins qu'aujourd'hui (environ 29 millions contre environ 32 millions aujourd'hui) ;
- et celle des moins de 20 ans environ 2 millions de moins qu'aujourd'hui (environ 13 millions contre environ 15 millions aujourd'hui).

**2. A partir d'une hypothèse de croissance économique, au demeurant modeste, de 1,6 % en moyenne sur la période**, le produit intérieur brut (PIB) de la France, c'est-à-dire la masse des richesses créées chaque année par le travail, aura au moins doublé en valeur absolue (euros constants) d'ici 2050. Pour la commodité de la démonstration, nous supposons que le PIB aura simplement doublé en 2050.

**3. En supposant que le taux de chômage diminue de moitié d'ici à 2010** et reste ensuite au même niveau jusqu'en 2050, pour financer les retraites au même âge et au même niveau qu'aujourd'hui et en garantissant aux retraités, tout au long de leur retraite, une évolution de leur pouvoir d'achat identique à celle des actifs (en indexant doré-



●

**La mise à contribution progressive de la part des profits dans le PIB, pour financer le surcoût des retraites, peut se faire sans dommage économique. Mais elle nécessite de mettre en œuvre une réforme profonde du mode de calcul des cotisations patronales et pour l'ensemble de la protection sociale.**



navant les pensions sur les salaires et non, comme aujourd'hui, sur les prix), il faudrait faire passer progressivement la part du PIB consacrée au financement des retraites d'environ 12 % aujourd'hui à environ 18 % (soit, donc, 6 points de plus) en 2040, celle-ci se stabilisant ensuite à ce niveau.

Les trois scénarios ci-dessous indiquent quelle serait, dans ces conditions, en 2050, en comparaison de ce qu'elle est aujourd'hui, toujours selon le COR, la répartition des richesses créées par le travail (PIB) entre salaires, retraites et profits :

1) *en choisissant l'allongement de la durée de cotisation et/ou la baisse du niveau des pensions* pour répondre au besoin de financement des retraites, comme le préconise le projet de loi du gouvernement, qui a reçu l'appui du Medef, de la CFDT et de la CGC (scénario n° 1),

2) *en choisissant de prélever exclusivement sur la part des richesses allant aux salaires* (en augmentant les seules cotisations prélevées sur le salaire des actifs à l'exclusion des cotisations patronales), pour répondre à ce besoin de financement, sans toucher à la part des richesses allant aux profits des entreprises (scénario n° 2),

3) *en choisissant de prélever exclusivement sur les profits des entreprises* pour faire face à ce besoin de financement (scénario n° 3).

### Scénario n° 1

#### Hypothèse

Le partage des richesses entre retraites, salaires et profits n'est pas

modifié à l'horizon 2050. Les parts de la richesse nationale (PIB) allant respectivement aux retraités (12 %), aux salariés en activité (48 %) et aux profits (40 %) doublent en valeur absolue (euros constants) comme le PIB lui-même.

Dans ce cas, selon le COR, dès 2040 :

- soit on part en retraite avec le même niveau de pension qu'aujourd'hui : 78 % du dernier salaire net en moyenne public-privé, le montant de la retraite n'évoluant plus ensuite comme les salaires, mais seulement comme les prix, mais à 70 ans, auquel cas il y aura en 2050 le même nombre de retraités (12 millions public-privé) qu'aujourd'hui ;

- soit on part en retraite, en 2050, au même âge qu'aujourd'hui, mais avec un niveau de pension réduit de près de moitié : 43 % du dernier salaire net en moyenne public-privé, le montant de la retraite n'évoluant plus ensuite comme les salaires, mais comme les prix. Il y aura environ 22 millions de retraités en 2050, soit 10 millions de plus qu'aujourd'hui. C'est à ce scénario que conduirait, selon toutes les probabilités, la réforme Fillon, si elle devait s'appliquer en l'état et rester en vigueur jusqu'en 2040 et au-delà, car travailler jusqu'à 70 ans sera sans doute impossible pour le plus grand nombre.

#### Commentaire

Cette population de retraités, un tiers de la population totale, sera alors, pour la moitié d'entre elle, en quasi-état de pauvreté absolue : d'après le COR, le pouvoir d'achat net de la population des salariés en activité aura en effet progressé en

moyenne pratiquement deux fois plus vite que celui de la population retraitée.

La population des salariés en activité passerait en effet de 32 millions environ aujourd'hui à 29 millions environ en 2050 : 47 millions aujourd'hui à 42 millions environ en 2050, en comptant les moins de 20 ans dont le nombre devrait passer de 15 millions aujourd'hui à 13 millions en 2050 ; elle recevrait alors une part de PIB double en valeur absolue de celle d'aujourd'hui (voir graphique). Cette apparente prospérité durant la vie au travail se paierait très cher au moment du passage à la retraite !

### Scénario n° 2

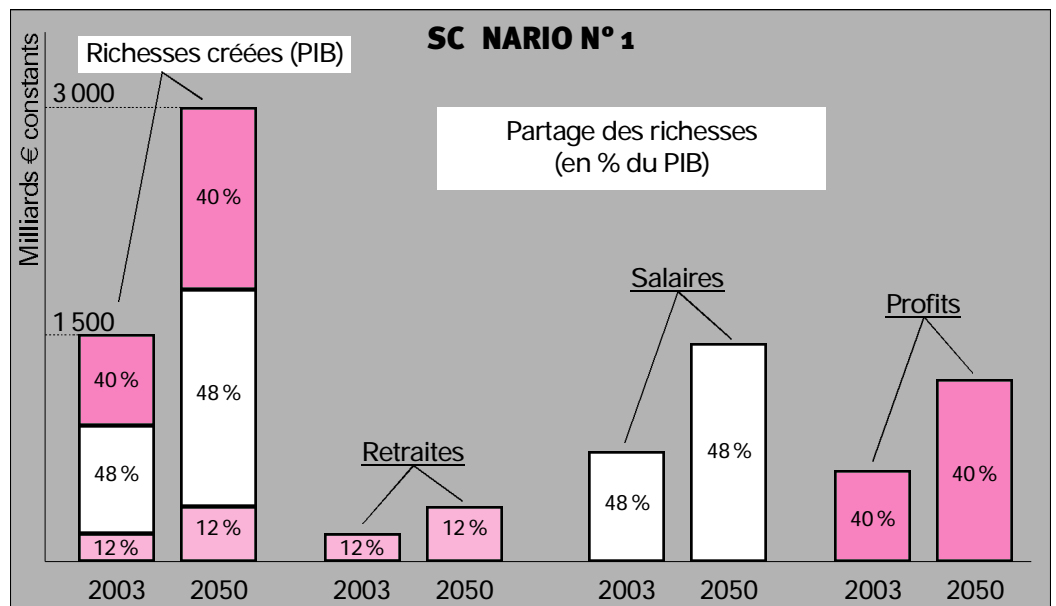
#### Hypothèse

Le partage des richesses créées entre salaires et retraites d'un côté, profits de l'autre, n'est pas modifié à l'horizon 2050 (60 % pour les salaires et retraites, 40 % pour les profits). Mais les salariés en activité acceptent de supporter, seuls, par l'augmentation de la seule part salariale des cotisations pour la retraite, l'effort de financement des retraites (6 % du PIB) à l'horizon 2040.

La part de la richesse nationale revenant aux retraités passe alors progressivement de 12 % du PIB aujourd'hui à 18 % (+ 6 %, donc, à terme) en 2040, et reste stable jusqu'en 2050 et au-delà. Celle revenant aux salariés en activité passe progressivement de 48 % à 42 % (- 6 % à terme). Celle allant aux profits reste inchangée à 40 %.

Dans ce cas, selon le COR, jusqu'en 2040 et au-delà :

- les salariés partent en retraite au même âge et avec le même niveau



de retraite qu'aujourd'hui : 78 % de leur dernier salaire net en moyenne public-privé, le montant de leur retraite évoluant ensuite comme les salaires et non comme les prix ; auquel cas il y aura, en 2050, 22 millions de retraités, soit 10 millions de plus qu'aujourd'hui ;

- le pouvoir d'achat net de l'ensemble de la population, qu'elle soit active ou retraitée, aura ainsi progressé de manière identique tout au long de la période considérée et sera en 2050 supérieur de plus de moitié à ce qu'il est aujourd'hui ;

- les salariés qui partiront en retraite en 2050, au même âge qu'aujourd'hui, auront en moyenne une espérance de vie à la retraite supérieure de six années à ceux qui partent aujourd'hui.

Dans ce scénario, en effet, la masse des richesses revenant à une population active comprenant, en 2050, environ 29 millions de personnes (42 millions de personnes avec les jeunes de moins de 20 ans) serait, une fois le transfert des 6 points de PIB correspondant au besoin de financement supplémentaire des retraites effectué, encore supérieure de 75 % en valeur absolue (euros constants) à celle revenant aujourd'hui à une population active comprenant 32 millions de personnes : 47 millions avec les jeunes de moins de 20 ans.

On notera dans ce schéma que, en 2050, les parts de la richesse, une fois le financement des retraites assuré, qui reviennent respectivement à ceux qui créent cette richesse par leur travail et au capital, sont à peu près identiques (42 % contre 40 %), ce qui pose un véritable problème d'équité et justifie parfaitement le scénario n° 3 ci-après.

### Commentaire

Le gouvernement et le patronat connaissent les conclusions du rapport du COR et ces chiffres, mais ils feignent de les ignorer, faute de pouvoir les contester. Pourquoi prétendre que l'effort à consentir pour le financement des retraites, compte tenu des évolutions démographiques, serait insupportable pour les générations les plus jeunes et conduirait inéluctablement à un conflit entre les générations de nature à remettre en cause les fondements mêmes de notre société solidaire ?

Gouvernement et patronat optent délibérément pour un scénario adapté aux exigences croissantes des marchés financiers où, à l'avenir, les gains de productivité, autrement dit l'accroissement de la richesse nationale créée par le travail, iraient quasi exclusivement aux profits, au détriment des salaires et des retraites.

En termes de partage des richesses, cela se traduirait par une poursuite de la baisse de la part des salaires et des retraites dans le PIB, au même rythme que durant les deux dernières décennies. Celle-ci est passée de 70 % environ il y a vingt ans à environ 60 % aujourd'hui et pourrait alors passer à 50 %, voire moins, à l'horizon 2040-2050.

Le simple maintien du niveau de vie des salariés en activité s'avèrerait incompatible avec le financement de droits à retraite identiques à ceux d'aujourd'hui, la situation deviendrait économiquement et socialement explosive. C'est ainsi qu'il faut comprendre les préconisations conjointes du gouvernement et du patronat pour tenter d'éviter d'en arriver à une telle situation.

### Scénario n° 3

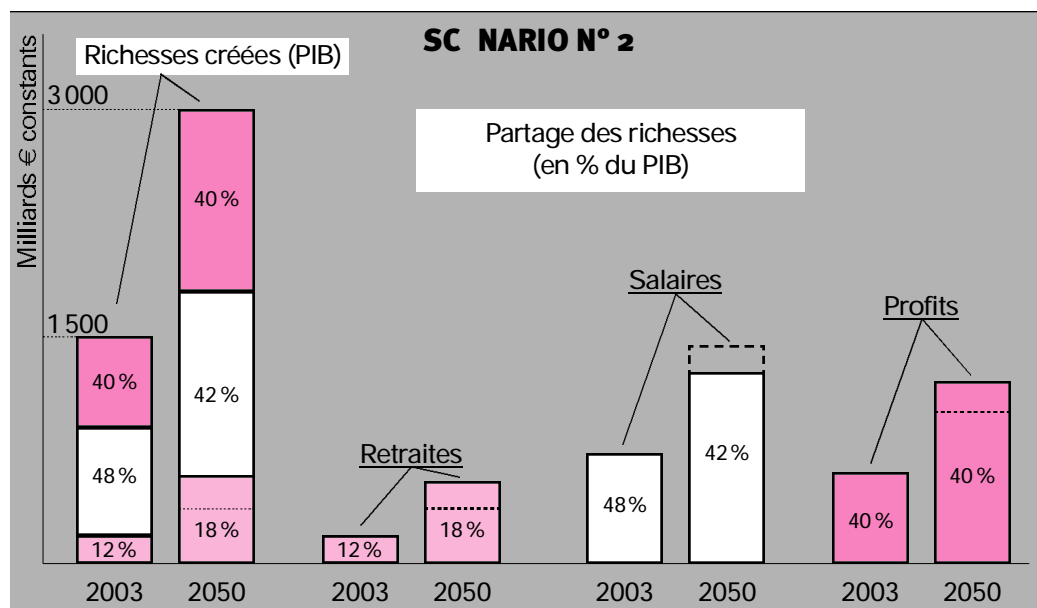
#### Hypothèse

Seul changement par rapport au scénario précédent : les 6 points de PIB nécessaires pour couvrir le besoin de financement des retraites à l'horizon 2040-2050 sont exclusivement prélevés sur les profits, au lieu d'être exclusivement prélevés sur les salaires. La part des profits dans le PIB régresserait donc progressivement de 40 % aujourd'hui à 34 % en 2040. Elle resterait donc tout de même toujours supérieure (de 4 %) dans quarante ans à ce qu'elle était il y a vingt ans.

Dans ce scénario, 6 points de PIB supplémentaires restent donc disponibles pour les salaires en 2050. Ils peuvent largement permettre à la fois :

- une progression plus rapide du pouvoir d'achat des salaires et des retraites à l'avenir ;
- le financement des mesures nouvelles, proposées par la CGT dans son projet de réforme, comme la généralisation à tous les salariés du droit à la retraite, dès l'âge de 60 ans, avec un revenu de remplacement net représentant au moins 75 % du revenu net d'activité (100 % pour les salariés au SMIC), et cela quels que soient la durée de leur formation initiale, les aléas de leur vie professionnelle et/ou familiale, l'évolution de leur santé, le droit à la retraite anticipée pour les salariés ayant exercé des métiers pénibles ou ayant effectué des carrières particulièrement longues, le relèvement immédiat des retraites les plus basses. Le coût supplémentaire de ces mesures, à l'horizon 2040-2050, peut en effet être

Depuis vingt ans, la politique de baisse systématique de la part des salaires et des retraites dans le PIB, poursuivie par le gouvernement Raffarin, a entraîné la dégradation de l'emploi et le ralentissement durable de la croissance économique.



**BONNES  
VACANCES**

*Toute l'équipe de Cadres-Infos souhaite à ses lectrices et lecteurs de passer, malgré le contexte social pour le moins animé, de très bonnes vacances d'été. Elle leur donne rendez-vous le 23 septembre, pour le premier numéro de la rentrée.*

évalué à 2 points du PIB s'ajoutant donc aux 6 points déjà nécessaires ;

- une meilleure prise en compte à l'avenir des besoins en matière de famille et de santé, grâce à l'amélioration des services offerts à la population.

**Commentaire**

Cette mise à contribution progressive de la part des profits dans le PIB, pour financer le surcoût des retraites tout au long des prochaines décennies, peut se faire sans dommage aucun, ni pour la compétitivité, ni pour l'emploi, contrairement à ce qu'affirment en chœur gouvernement et patronat. Elle nécessite simplement de mettre en œuvre une réforme profonde du mode de calcul des cotisations patronales pour la retraite, et plus généralement pour l'ensemble de la protection sociale :

- réforme soumettant d'abord tous les éléments de rémunération à cotisations pour la retraite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, loin s'en faut (le rapport de la Cour des comptes pour l'année 2002 évalue à 10 milliards d'euros par an, pour le seul régime général de la Sécurité sociale, le manque à gagner résultant de cette non-soumission) ;
- prenant en compte, ensuite, la totalité de la richesse créée à l'entreprise (valeur ajoutée), et non plus seulement la part de celle-ci distribuée sous forme de salaires et rémunérations, et différenciant les taux de cotisation selon le niveau plus ou moins élevé de cette dernière par rapport à cette valeur



**UN DOSSIER REVENDIRICATIF  
ESSENTIEL**

Cette brochure de 60 pages, rédigée par notre collaborateur Vlady Ferrier, vient de paraître. Elle fait l'état des lieux d'un problème qui engage notre avenir et celui de nos descendants. Elle montre qu'il est possible de le résoudre, non seulement en conservant, mais en renforçant notre système de retraite par répartition. Cet ouvrage indispensable est disponible au Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, au prix de 3 €.

ajoutée, selon les secteurs d'activité et les entreprises, afin de ne pas pénaliser l'emploi ;

- soumettant en outre les revenus des placements financiers des entreprises à cotisation pour la retraite à hauteur de ce que cotisent les salariés, soit au moins 10 %.
- On ne voit pas en quoi prélever davantage sur les profits pour financer les retraites à l'avenir compromettrait la compétitivité des entreprises et aurait des conséquences négatives sur la croissance économique et sur l'emploi. D'abord, parce que la compétitivité sur les marchés se mesure en termes de performances dans le travail, c'est-à-dire d'avancées technologiques, de capacités d'innovation et de qualité des produits et des services.

Ensuite, parce que face aux évo-

lutions démographiques tous les pays développés sont logés à la même enseigne et se trouvent devant un problème de financement du même ordre (et, chez la plupart de nos concurrents européens, d'un ordre nettement plus élevé du fait d'une moindre natalité).

Enfin, parce que cette politique de baisse systématique de la part des salaires et des retraites dans le PIB pratiquée depuis vingt ans, poursuivie par le gouvernement Raffarin, qui s'est fixé pour objectif de nouvelles baisses des prélèvements obligatoires, a donné des résultats exactement contraires à ceux que ses promoteurs en attendaient : la situation de l'emploi s'est fortement dégradée depuis vingt ans et la croissance économique s'est durablement ralentie.

